

Épreuves anticipées de français

Voie générale
Tous candidats

| ÉPREUVE | Structure de l'évaluation | Remarque |
|---|---|---|
| Écrite  | Durée : 4h (écrit) Noté sur 20 pts <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 commentaire ou ○ 1 dissertation | Voie générale : coeff 5 |
| Orale  | Durée : 20 min (oral) Préparation : 30 min Le récapitulatif des œuvres et des textes étudiés durant la classe de 1 ^{ère} (les candidats peuvent être interrogés durant la 1 ^{ère} partie Partie 1 : exposé sur 1 des textes du récapitulatif (12 min) Partie 2 : présentation de l'œuvre choisie par le candidat parmi celle étudiées en classe (8 min) | Voie générale : coeff 5 Le récapitulatif est rédigé par l'enseignant de français de classe de 1 ^{ère} Chaque objet d'étude doit comporter au moins 5 textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (3 extraits au minimum pour chaque œuvre, 2 extraits au minimum pour le parcours associé) Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe : cette œuvre fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve. Le récapitulatif est signé par l'enseignant et porte le cachet de l'établissement. Il est communiqué à l'examineur en amont des épreuves. Le candidat en présente une copie à l'examineur au début de l'épreuve. Il dispose des mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation. |

Épreuves anticipées de français

Voie technologique
Tous candidats

| ÉPREUVE | Structure de l'évaluation | Remarque |
|---|--|--|
| Écrite  | Durée : 4h (écrit) Noté sur 20 pts <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 commentaire ou ○ 1 contraction de texte suivie d'1 essai | Voie technologique : coeff 5 |
| Orale  | Durée : 20 min (oral) Préparation : 30 min Le récapitulatif des œuvres et des textes étudiés durant la classe de 1 ^{ère} (les candidats peuvent être interrogés durant la 1 ^{ère} partie) Partie 1 : exposé sur 1 des textes du récapitulatif (12 min) Partie 2 : présentation de l'œuvre choisie par le candidat parmi celle étudiées en classe (8 min) | Voie technologique : coeff 5 Le récapitulatif est rédigé par l'enseignant de français de classe de 1 ^{ère} Chaque objet d'étude doit comporter au moins 3 textes susceptibles de donner lieu à une interrogation (2 extraits au minimum pour chaque œuvre, 1 extrait au minimum pour le parcours associé). Ce récapitulatif comporte également une partie individuelle indiquant l'œuvre choisie par le candidat parmi celles proposées par l'enseignant au titre des lectures cursives obligatoires ou parmi celles qui ont été étudiées en classe : cette œuvre fait l'objet de la seconde partie de l'épreuve. Le récapitulatif est signé par l'enseignant et porte le cachet de l'établissement. Il est communiqué à l'examineur en amont des épreuves. Le candidat en présente une copie à l'examineur au début de l'épreuve. Il dispose des mêmes documents pour l'épreuve et pour sa préparation. |